Regroupement des artistes en arts visuels du Québec



2023-2024 RAPPORT D'ACTIVITÉ

TABLE DES MATIÈRES

- RECONNAISSANCE TERRITORIALE
- MOT DU PRÉSIDENT
- MOT DE LA DIRECTION
- 6 DOSSIERS POPLITIQUES
- 6 Loi S-32.1 sur le statut de l'artiste : Sensibilisation auprès des artistes en arts visuels du Québec.
- 7 Négociation des ententes collectives
- **10** Droit de suite : Maintien des représentations et appels à l'action
- 13 Intelligence artificielle générative et droit d'auteur
- 15 Préservation des espaces de création
- 15 Concertation avec les acteurs du milieu
- 17 Le RAAV en région
- 18 COMMUNICATIONS
- 18 Les communications du RAAV

24 SERVICES AUX ARTISTES EN ARTS VISUELS

- 24 Un accompagnement permanent et personnalisé
- 26 Un riche programme de formation pour 2022-2023
- 31 Développement des partenariats
- 31 Fonds Serge-Lemoine
- **32** Dossiers particuliers
- 33 VALORISATION DES ARTS VISUELS
- 33 Collaboration RAAV-CARFAC
- 34 Se rapprocher de la relève
- **36 COVA-DAAV**
- 36 Présence sur les conseils d'administration
- 37 DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE
- **37 ADN**

39 ÉQUIPE DU RAAV

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Le RAAV reconnaît qu'il exerce sa mission auprès des artistes en arts visuels sur un territoire qui a historiquement servi de lieu de rencontres et d'échanges à divers peuples des Premières Nations et Inuits au sein de la province que nous connaissons maintenant sous la dénomination de Québec.

Nous respectons les liens continus avec le passé, le présent et l'avenir, et nous croyons ardemment que les arts contribuent aux processus de guérison, à nouer des dialogues et qu'ils favorisent notre vivre ensemble.

MOT DU PRÉSIDENT —



Crédit:

Chères membres, chers membres,

C'est avec un immense plaisir et une grande fierté que je vous présente le rapport d'activité du RAAV pour l'année 2023-2024. Cette année a été marquée par des défis significatifs et des avancées majeures pour les artistes en arts visuels du Québec. Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement, votre passion et votre mobilisation pour l'amélioration de la reconnaissance de notre belle profession.

La sensibilisation autour de la Loi sur le statut de l'artiste a été un axe majeur de notre travail cette année. Nous avons redoublé d'efforts pour vous informer sur vos droits et obligations, afin de sécuriser la position des artistes quant à leur relations avec les diffuseurs. Plusieurs communications, webinaires et rencontres en régions vous ont permis de mieux appréhender les changements découlants de cette modification de la loi et nous ont informé sur un autre changement majeur à venir : la négociations d'ententes collectives.

La négociation des ententes collectives avec les quatre musées Loi du Quebec, en collaboration avec le Conseil des métiers d'arts, a occupé une grande partie de notre année pour garantir des conditions de travail et de rémunérations équitables et justes pour tous les artistes travaillant avec ces musées. Nous sommes fiers des progrès réalisés et espérons vous présenter cher.e.s membres d'ici l'année prochaine le projet d'une première entente historique pour les artistes québécois en arts visuels.

Bien que nous ayons essuyé plusieurs déceptions sur le sujet, le droit de suite reste une priorité pour le RAAV. Nous avons continué à plaider pour sa reconnaissance et son application effective, en multipliant les représentations auprès des instances concernées et en mobilisant la communauté artistique pour soutenir cette cause essentielle. Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement, vos actions et votre résilience. Nous ne lâcherons pas!

J'aimerais remercier cordialement tous nos partenaires, ainsi que les membres du conseil d'administration et l'équipe du RAAV pour leur implication soutenue, leur professionnalisme et le dynamisme avec lequel ils et elles approchent les nombreux dossiers et défendent notre cause. Un grand merci également à tou.te.s les artistes en arts visuels du Québec qui incarnent la résilience, l'innovation et des valeurs porteuses d'espoir pour l'avenir de notre société.

Bien à vous, David Farsi.

MOT DE LA DIRECTION

Bonjour à toutes et à tous,

Le RAAV est fier de vous présenter nos réalisations de la dernière année financière. Pleinement engagée envers l'amélioration des conditions des artistes en arts visuels du Québec , notre équipe n'a ménagé aucun effort pour soutenir les grandes causes en vue d'améliorer la reconnaissance des artistes, bonifier le service aux membres et développer des processus plus efficaces pour soutenir le plus grand nombre.



Revenons ensemble sur quelques réalisations :

- Les représentations auprès des différents paliers du gouvernement qui, tout au long de l'année, ont permis de rappeler que les arts visuels sont une composante fondamentale de l'identité québécoise, et méritent d'être reconnus comme tels.
- Nous avons travaillé sur les différents aspects de la mise en œuvre de la loi sur le statut de l'artiste, que ce soit la sensibilisation des artistes, la révision des règlements généraux et des normes du RAAV ou la restructuration du processus d'admissibilité à la reconnaissance professionnelle.
- Surtout, nous avons négocié, en collaboration avec le Conseil des Métiers d'arts du Québec, la première entente collective avec les quatre principaux musées du Québec pour une juste rémunération des artistes en arts visuels dont les œuvres y sont présentées.
- La mise à jour des grilles tarifaires CARFAC-RAAV a permis d'assurer une réévaluation des redevances offertes aux artistes en adéquation avec la hausse des coûts de la vie.
- Également, la collaboration avec les différents acteurs du milieu s'affirme, tant dans la représentation, la consultation et la rédaction d'études, que dans la réalisation de projets structurants pour les artistes en arts visuels.
- La programmation de l'offre de formation continue, qui cible des pratiques en constante évolution, qu'il s'agisse de création, gestion, diffusion, promotion ou de développement de la carrière;

Alors que le membrariat est en hausse, que la relève est de plus en plus présente, que les liens avec les artistes en région se renforcent et que de nouveaux comités thématiques ont été crée cette année, nous pouvons être fiers de l'implication et de la mobilisation des membres du RAAV, toujours au rendez-vous pour échanger sur les enjeux du milieu.

Merci à nos partenaires culturels, économiques et institutionnels. Merci aux membres du conseil d'administration pour leur confiance tout au long de cette année. Enfin, merci à l'équipe du RAAV, travailler avec chacune et chacun de vous est un privilège et une joie.

Bien chaleureusement,

LOI S-32.1 SUR LE STATUT DE L'ARTISTE : SENSIBILISATION AUPRÈS DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC.

Le 3 juin 2022 l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité le projet de loi visant à réunir dans une même loi les dispositions encadrant le statut professionnel des artistes qui œuvrent dans les domaines des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène ; et à harmoniser les règles applicables dans l'ensemble de ces domaines artistiques en ce qui a trait à la reconnaissance des associations d'artistes et à la négociation d'ententes collectives.

Sur l'année 2023-2024, le RAAV a continué à sensibiliser les artistes aux changements de cette nouvelle loi, et son impact sur leur statut, leurs droits et leurs opportunités en tant qu'artistes.



21 juin 2023

Webinaire : Comprendre la loi sur le statut professionnel des artistes et les critères d'admissibilité du RAAV. Rediffusion disponible.

8 février 2024

Communiqué de presse sur les négociations d'ententes collectives en cours conjointement envoyé avec le CMAQ

11 avril 2024

Conférence à Québec dans le cadre de Manif d'art : Adoption de la nouvelle loi sur le statut de l'artiste, qu'estce que cela change concrètement?

Pour rappel, quelques ajouts importants de cette nouvelle loi :

- Actualisation des domaines visés (expérience numérique et arts numériques)
- Ajout au champ d'application des services professionnels d'un.e artiste en arts visuels
- Élargissement de la compétence du Tribunal administratif du travail
- Responsabilité des diffuseurs pour toute rémunération ou contrepartie monétaire due
- Protection contre le harcèlement psychologique et sexuel
- Ajout des précisions au cadre général de la négociation d'une entente collective

NÉGOCIATION DES ENTENTES COLLECTIVES



Une entente collective qu'est ce que c'est?



Une entente collective est un ensemble de règles établies entre une association d'artistes et un diffuseur. Ces règles constituent un contrat et des conditions qui doivent être respectées par les parties signataires. L'entente sert à encadrer tous les contrats impliquant le diffuseur et tous les artistes qu'il engagera dans le cadre de ses activités de diffusion.

Si le diffuseur a le devoir de **respecter les règles** établies dans l'entente, **l'association** d'artiste à, elle, **le devoir de surveiller l'application de l'entente.** Cette surveillance s'exerce par le suivi des contrats signés avec les artistes et la tenue de statistiques qui aideront à suivre l'évolution de la situation des artistes du domaine des arts visuels.



Revenons un peu en arrière :

Le RAAV est reconnu par la loi (L.R.Q., chapitre S-32.01) comme l'association la plus représentative des artistes en arts visuels.

Le RAAV et CARFAC ont ratifié une première entente-cadre avec le musée des beaux-arts du Canada. Reconduite en 2018.

La réforme de la loi confirme la reconnaissance du RAAV et à ce titre, lui permet de représenter « tous les artistes du domaine des arts visuels ».

NÉGOCIATION DES ENTENTES COLLECTIVES



5. APPLICATION Lors de l'établissement du contrat : 1. CONSULTATION l'artiste pourra négocier plus Le RAAV consulte les Le diffuseur ne pourra pas artistes pour connaitre demander moins leurs réalités et leurs 3. PRÉSENTATION DE L'ACCORD suggestions Aux membres du CA de chaque partie et aux membres du RAAV 2. NÉGOCIATION Entre le RAAV et un diffuseur X 4. RATIFICATION

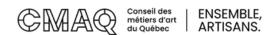
Les membres du RAAV doivent

valider la proposition d'entente

Où en sommes-nous?

PRINTEMPS 2023 :

- Entente avec le CMAQ pour une représentation conjointe
- Création d'un comité de supervision des négociations du RAAV
- Avis de négociation envoyé au musée national des beaux-arts du Québec



ÉTÉ 2023:

- Webinaire du RAAV pour expliquer les implications de la nouvelle loi
- Début des consultations avec les artistes
- Début des négociations avec les 4 grands musées nationaux

$$\frac{\overline{M}}{\overline{N}} \frac{\overline{B}}{\overline{Q}}$$





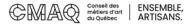


HIVER 2024:

- Rencontre avec des associations d'artistes qui gèrent des ententes collectives
- Concertation et plaidoyer commun à 6 organisations du milieu des arts visuels pour demander un meilleur financement













PRINTEMPS 2024:

Consultations collectives du RAAV : Nous avons invité des artistes professionnel(le)s ayant déjà travaillé avec des diffuseurs à échanger. L'objectif est d'identifier les enjeux clés et à formuler des recommandations pertinentes pour améliorer les conditions de travail des artistes en arts visuels.

DROIT DE SUITE : MAINTIEN DES REPRÉSENTATIONS ET APPELS À L'ACTION

Depuis plus de 15 ans, le RAAV et CARFAC militent pour l'inclusion du droit de suite sur la revente des œuvres artistiques dans la Loi sur le droit d'auteur. Ce droit, reconnu dans plus de 90 pays à travers le monde, vise à accorder aux artistes en arts visuels une portion des revenus de vente d'une œuvre après la vente initiale de celle-ci.



POUR RAPPEL

- Le droit de suite **garantit** que les artistes en arts visuels **reçoivent un paiement de redevance** chaque fois que leur œuvre est **revendue publiquement.**
- O Une œuvre d'art prend souvent de la valeur avec le temps. Parce que le Canada n'a pas légiféré sur le droit de suite, les artistes canadiens en arts visuels ne bénéficient pas de l'augmentation de la valeur de leurs œuvres et sont privés d'une source de revenus...
- Le gouvernement ne serait pas impliqué dans la collecte, la distribution ou le contrôle des paiements de redevances. Une société de gestion collective de droits d'auteur autofinancée superviserait le paiement des redevances aux artistes en arts visuels.
- O Le droit de suite existe dans plus de 90 pays
- La mise en œuvre du droit de suite permettrait d'aligner le Canada sur ses partenaires commerciaux. L'Union européenne a requis du Canada de mettre en œuvre le droit de suite en 2012, et sa mise en œuvre se fait toujours attendre dix ans plus tard.
- Le droit de suite aiderait les populations qui ont historiquement été exploitées pour leur art, tels que les peuples autochtones, car elles recevraient une compensation équitable pour leur travail et bénéficieraient de la valeur accrue de leurs œuvres au fil du temps.

DROIT DE SUITE: MAINTIEN DES REPRÉSENTATIONS ET APPELS À L'ACTION



NOTONS QUE

- O Dans son rapport de 2018 intitulé «Paradigmes changeants», le Comité permanent du patrimoine canadien a spécifiquement recommandé l'adoption du droit de suite pour les artistes au Canada. Le Comité a noté que le droit de suite maximiserait les contributions des artistes canadiens à la croissance économique et à la productivité du Canada.
- Le droit de suite a été inclus comme une priorité dans la lettre de mandat de 2021 du premier ministre au ministre du Patrimoine canadien Pablo Rodriguez.
- Le premier ministre a également demandé au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie François-Philippe Champagne, dans sa lettre de mandat de 2021, de travailler avec le ministre Rodriguez sur la réforme du droit d'auteur.



De gauche à droite : Camille Cazin, directrice générale du RAAV - David Farsi, président du RAAV - Mme Pascale St-Onge, ministre du patrimoine du Canada -Theresie Tungilik, présidente de CARFAC et April Britski, directrice générale de CARFAC.

Sur 2023-2024, CARFAC et RAAV ont rencontré régulièrement des hauts fonctionnaires des ministères du Patrimoine canadien et de l'Innovation, des Sciences et de la Technologie, et le gouvernement fédéral.

DROIT DE SUITE: MAINTIEN DES REPRÉSENTATIONS ET APPELS À L'ACTION

Été 2023 : Soumission prébudgétaire du RAAV et CARFAC

En partenariat avec CARFAC, le RAAV a soumis conjointement une proposition aux consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2024. Cette soumission est le résultat de nos efforts concertés visant à défendre les droits et les intérêts des artistes visuels au Canada. Cette soumission prévoyait trois points cruciaux que nous considérons essentiels pour le développement et le soutien de notre communauté artistique :

- Modification de la Loi sur le droit d'auteur pour inclure le droit de suite des artistes
- Investissement de 3 millions de dollars pour l'éducation et l'information des artistes
- Mise en œuvre des recommandations de la Coalition canadienne des arts et Access Copyright

Octobre 2023 : Rencontre de madame Pascale St-Onge,

ministre du Patrimoine canadien pour rappeler l'importance de l'intégration de ce droit et les enjeux pour les artistes.

Novembre 2023: Appel à l'action,

lettre de soutien "écrivez à votre député". Le but était d'écrire à votre parlementaire de la Chambre des communes afin d'appuyez le droit de suite et de lui demander de faire de même.

Décembre 2023 : Ouverture d'une consultation du ministère du Patrimoine canadien

Webinaire du RAAV sur les retours de la consultation sur le droit de suite : L'objectif du sondage était de recueillir des données sur le marché afin de mieux comprendre le marché de l'art au Canada. Une occasion pour les artistes d'appuyer la nécessité de la mise en place du droit de suite.

Printemps 2024 : Déception, le droit de suite est à nouveau exclu du budget fédéral 2024 du Canada.

Extrait de l'article Quelle suite pour les artistes visuels du pays? - Le Devoir.

"L'adoption du droit de suite pour les artistes en arts visuels au Canada est essentielle. Le droit de suite rétablit un équilibre en garantissant que les artistes sont équitablement rémunérés pour leur travail lorsque leurs œuvres sont revendues à des prix supérieurs à la valeur initialement reçue par l'artiste et nous mettrait en conformité avec nos partenaires internationaux. Nous demandons instamment au gouvernement de respecter son engagement de mettre en œuvre ce droit dans un avenir immédiat afin de garantir l'équité et la reconnaissance de la contribution des artistes à la richesse culturelle et économique du Canada. »

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE ET DROIT D'AUTEUR



L'émergence de l'IA générative soulève de belles opportunités mais aussi de nombreuses inquiétudes pour le monde artistique. La protection des artistes face à cette technologie en évolution rapide est essentielle pour préserver leur identité créative, leurs droits et leur rémunération équitable.

Quand il s'agit d'associer Art et Intelligence Artificielle, le RAAV s'interroge sur les 3 points suivants:

- La protection du droits d'auteur et le droit à une rémunération équitable pour les artistes
- Une protection solide contre les risques de plagiat et contrefaçon, les exemples abondent malheureusement déjà dans ce sens.
- Le risque que les générations futures d'artistes perdent leur identité artistique, en raison des deux autres points mentionnés, si aucune mesure n'est prise pour les protéger.

LES ACTIONS DU RAAV

22 avril 2023 : Table ronde - Création, éthique et propriété intellectuelle : l'intelligence artificielle en art contemporain.

Organisation en partenariat avec l'AGAC dans le cadre de la foire Plural d'une table ronde : Création, éthique et propriété intellectuelle : l'intelligence artificielle en art contemporain. Les panélistes étaient Sébastien Cliche, artiste, Éric Desmarais, directeur général Sporobole et Valentine Goddard, fondatrice et directrice générale Al Impact Alliance.

Été 2023 : Partenariat avec le forum MUTEK

Le RAAV s'est rapproché des acteurs du milieu des arts numériques pour rester informé sur l'actualité de l'intelligence artificielle, notamment via un partenariat avec Mutek Forum. Le Forum MUTEK, réputé pour ses conférences, ateliers et performances, est un lieu de convergence où se rencontrent des artistes, des innovateurs technologiques et des esprits curieux du monde entier. Pour l'édition 2023, le forum a mis l'accent sur l'intelligence artificielle et son rôle dans les domaines de la création artistique. Vous pouvez retrouver notre retour sur Mutek forum ici.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE ET DROIT D'AUTEUR

Novembre 2023 : Sondage RAAV-CARFAC

Après plusieurs participation à différents événements relatifs à l'intelligence artificielle dans le domaine culturel pour informer, soutenir et défendre les artistes en arts visuels, le RAAV et CARFAC ont invité les artistes à partager leurs perspectives, leurs préoccupations et leurs idées concernant l'intelligence artificielle générative (IA). \rightarrow 220 réponses collectées



L'Intelligence artificielle générative est un allié révolutionnaire mais assurons-nous qu'il le soit pour tous. Nous avons besoin de règles de gouvernance afin d'assurer que l'IA soit utilisée de manière éthique, ainsi les données d'entraînement de l'IA utilisant le travail des artistes devraient être soumises aux « trois C » : consentement, crédit et compensation financière.

Camille Cazin, directrice générale du RAAV

Hiver 2023-24: Ouverture d'une consultation gouvernementale et recommandations de RAAV et CARFAC

Le gouvernement du Canada a publié un Guide sur l'utilisation de l'IA générative, qui décrit ce qu'est l'IA générative et présente certains des principaux défis, préoccupations et solutions potentielles qui ont été déterminés. Le 15 janvier 2024, nous avons soumis au gouvernement des mémoires dans le cadre d'une consultation sur le droit d'auteur à l'ère de l'IA générative. Notre mémoire est le fruit de plus de 220 réponses uniques d'artistes à un sondage d'ampleur nationale sur leurs préoccupations concernant les produits d'IA générative; de dialogues communautaires tenus lors de tables rondes virtuelles organisées par CARFAC et le RAAV en Ontario, au Québec et en Saskatchewan; et de centaines d'heures passées à échanger avec des artistes et des intervenant·e·s du secteur culturel au Canada et à l'étranger.

Printemps 2024 : Comité sur l'intelligence artificielle générative

Le Comité sur l'intelligence artificielle générative se concentre sur la veille autour des problématiques sur le droit d'auteur liées à l'intelligence artificielle dans le secteur des arts visuels. Plusieurs rencontres ont été organisées en ce début d'année 2024.

PRÉSERVATION DES ESPACES DE CRÉATION



Une des volontés du RAAV dans sa planification stratégique est de veiller au maintien des espaces de création pour les artistes en arts visuels. Pour cela, nous avons entrepris plusieurs actions.

Octobre 2023 : Le RAAV participe au Laboratoire d'Innovation pour les Espaces de Création une initiative organisée par le Conseil des Arts de Montréal. Cet événement visait à faciliter l'accès à des lieux de création artistique pérennes et abordables à Montréal, et s'inscrit dans une démarche pancanadienne d'innovation soutenue par Power Corporation du Canada et le Conseil des Arts du Canada.

Février 2024 : Le RAAV fait circuler un sondage pour recueillir des informations sur les réalités auxquelles sont confrontés les artistes en arts visuels en matière d'atelier de création.

Pour le printemps 2024, d'autres actions sont prévues :

- Rencontres et discussion avec d'autres organismes
- Discussion avec des journalistes
- Participation à une table ronde

CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU MILIEU

Dans le but de **représenter au mieux les intérêts de la profession d'artiste** et **d'assurer une présence** efficace et continue auprès des **instances publiques et gouvernementales** qui régissent la pratique, le RAAV cultive **le travail de concertation et de collaboration** avec les **associations et organismes** parents du milieu artistique.

En ralliant l'ensemble des acteurs du milieu autour d'objectifs communs, nous nous donnons les moyens d'aller plus loin ensemble sur des enjeux importants, nous démontrons la force et la solidarité du milieu et pouvons sans équivoque affirmer que nous sommes la voix des artistes en arts visuels.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les acteurs du milieu et le ministère de la culture et des communications. Notamment à propos du sous-financement public de notre secteur, des conditions de travail et du manque chronique de visibilité dans les médias.

En avril 2024, le RAAV soutiendra la Grande Mobilisation pour les arts du Québec (GMAQ) et rejoindra le Front commun des arts et des lettres.* Une série d'actions collectives fut mise en place durant le printemps 2024.

15

CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU MILIEU





























* Le Front commun pour les arts et les lettres regroupe l'Association professionnelle de diffuseurs de spectacles (RIDEAU), En piste (regroupement national des arts du cirque), le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), le Conseil québécois de la musique (CQM), le Conseil québécois du théâtre (CQT), la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), le Regroupement de pairs des arts indépendants de recherche et d'expérimentation (REPAIRE), le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV), le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ), le Regroupement québécois de la danse (RQD), la Société des musées du Québec (SMQ), Théâtres associés (TAI), l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ).

Comme mentionné à plusieurs reprises plus haut, le RAAV a aussi beaucoup collaboré avec CARFAC sur 2023-24. Les sujets principaux étant le droit de suite, la mise à jour de la grille tarifaire ou encore l'intelligence artificielle.



Durant cette période, nous avons également eu plusieurs rencontres avec la coalition pour la diversité des expressions culturelles, notamment sur des enjeux tels que l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). L'objectif étant de se rapprocher de professionnel pouvant nous éduquer et nous aiguiller sur les actions à entreprendre.



LE RAAV EN RÉGION

Durant l'année 23-24, le RAAV s'est déplacé en région. Ces visites sont essentielles pour le RAAV, elles nous permettent de rester connectés à la réalité des artistes, de comprendre leurs préoccupations et de mieux cerner les enjeux spécifiques à chaque région.



Juin 2023 : Saguenay Lac-St-Jean

Un merci particulier à l'équipe de Culture Saguenay-Lac-Stjean, Centre Sagamie, Catherine Gagnon, cm du Langage Plus, centre d'art actuel, IQ L'Atelier, Gabrielle Desbiens, et le centre Touttout.

Octobre 2023: Sherbrooke

Un merci particulier à l'équipe de Culture Estrie et à la ville de Sherbrooke.



Avril 2024: Capitale-Nationale

Dans le cadre de Manif d'art 2024, Camille Cazin, directrice générale du RAAV a donner une conférence dans l'optique d'expliquer les modifications de la loi sur le statut professionnel des artistes (loi S-32.1) et ses impacts sur les nouveaux rôles du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV). La présentation était suivie d'un moment d'échanges pour répondre à toutes les questions.

Lana Greben coordinatrice aux artistes, et Nathalie Dussault coordinatrice au développement professionnel au RAAV étaient également en déplacement à Québec. Elles ont animé une discussion interactive avec les étudiant.es finissant.es du Baccalauréat en arts visuels et médiatiques de l'université Laval.

LES COMMUNICATION DU RAAV



Notons que le poste de communications du RAAV était vacant jusqu'au 12 juin 2023.

Le RAAV représente et outille les artistes en arts visuels du Québec. Nous avons maintenu les efforts communicationnels pour pérenniser la présence du RAAV dans le paysage artistique et culturel. La personne chargée des communications collabore avec l'ensemble de l'équipe du RAAV en s'assurant de déployer les bonnes stratégies d'actions en fonction des objectifs visées.

Cette année, nous avons veillé à redynamiser l'image de marque du RAAV, en s'appuyant sur la charte graphique en place, et en épurant au possible les canaux de communication.

INFOLETTRES

Sur la période 23-24:

- Communication spéciale: 27 infolettres ont été envoyés au total sur des sujets tels que: l'arrivée de la nouvelle direction du RAAV, divers sondages, événements spéciaux, communiqué de presse, lancement des formations, dossier spécial ententes collectives, etc...
- **Communication d'actualité : 1 fois par mois** depuis Juillet 2023 pour les membres et non-membres.



Le RAAV communique à travers deux principales listes de diffusion :

- Communication avec les membres: pour les informer sur les actions et prises de position du RAAV et appeler à leur mobilisation, partager des informations exclusives ou en avant-premières, les inviter à voter, les convoquer à l'assemblée générale, etc
- Communication avec les non-membres, avec plus de 3000 inscrits : ou les informations sont plus générales.

La popularité de ce média auprès des membres du RAAV et des abonnés non membres est indéniable. Les chiffres de 23-24 qui suivent en témoignent:

- En moyenne 69 % des membres du RAAV ouvrent régulièrement nos infolettres et montrent un engagement envers le contenu.
- De même, **56 % des abonnés non membres** du RAAV montrent un intérêt pour l'infolettre.

A noter que le taux d'ouverture (OTR) d'une infolettre se situe habituellement entre 15% et 30%.





Facebook : 10 325 abonné.e.s (+377 par rapport à 22-23)



Instagram: 1675 abonné.e.s (+241 par rapport à 22-23)



LinkedIn : 567 abonné.e.s (+250 par rapport à 22-23)

Ces résultats sont encourageants et montrent que le RAAV a intérêt à continuer à communiquer à travers ses plateformes.

Les interactions des membres du Conseil d'administration et des autres organismes du milieu qui prennent le temps de réagir à nos publications participent au bon fonctionnement de nos médias sociaux, et nous les remercions pour cela.

WEBINAIRES

8 webinaires pour 23-24

- O Naviguer dans le monde des arts Imprimo
- O Comprendre la loi S-32.1 et les nouveaux critères d'adhésion au RAAV
- O Barèmes des tarifs minimum RAAV et CARFAC 70 Inscrits
- Intelligence artificielle et art : Qu'en est-il ?
- Le droit de suite

79 Inscrits

- RAAV x Imprimo : NFT Présentation et situation
- O Dîner-Causerie Barème des tarifs minimums et outils avec Culture Gaspésie

- COMMUNICATIONS -



Lana Greben coordinatrice aux artistes, et Nathalie Dussault coordinatrice au développement professionnel au RAAV ont été invitées par Culture Gaspésie pour présenter la grille tarifaire et les différents outils que propose le RAAV.

Les résultats des inscriptions à ces webinaires montrent l'importance et l'intérêt de ces derniers. Ils sont un moyen efficace de rester proche des artistes, en métropole ou en région, de les aider et de répondre à leurs questions, sur des sujets et enjeux du milieu des arts visuels. C'est une belle opportunité pour un regroupement comme le RAAV.

SITE WEB DU RAAV

Le RAAV y met à jour les avancées et grands dossiers sur lesquels nous travaillons, l'actualité du milieu ainsi que des informations et documentations utiles.

Le site du RAAV a eu une bonne affluence au cours de la dernière année. Le nombre de visiteurs sur la période d'avril 2023 à mars 2024 est d'environ 54 000 personnes.

Les pages les plus consultées sont le répertoire de nos membres, les appels à projets et offres d'emplois, la section "devenir membre" et la page des petites annonces.

Notre agent de développement numérique (ADN) travaille actuellement en partenariat avec l'agence iX pour redynamiser notre site internet, afin de le rendre plus ergonomique et qu'il réponde à nos besoins et projets à venir.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU RAAV

- Juillet 2023 : Remaniement ministériel
- **Septembre 2023 :** Contestation de la décision concernant le concours de design commémoratif de la mission canadienne en Afghanistan.
- **Février 2024 :** Vers une entente collective historique entre le RAAV, le CMAQ et les 4 grands musées nationaux.

SONDAGES

- Sondage : Barème des tarifs minimums de CARFAC-RAAV
- Sondage pour les membres du RAAV en vue de la nouvelle planification stratégique
- Sondage RAAV-CARFAC sur l'intelligence artificielle générative
- **Sondage pour la programmation de la formation continue 24-25**
- Sondage sur les ateliers d'artistes en arts visuels

REVUE DE PRESSE

Sur la période 23-24, le RAAV a été cité dans 10 articles de presse.

- RadioCanada 14 septembre 2023 : Ottawa a « changé les règles » pour désigner le gagnant d'un concours
- **Le Devoir** 31 octobre 2023 : <u>La pression monte encore sur Ottawa au sujet du monument sur l'Afghanistan</u>
- Le Devoir 7 novembre 2023 : <u>L'équipe gagnante du concours visant le</u> monument sur <u>l'Afghanistan dénonce la «tricherie» d'Ottawa</u>
- RadioCanada 19 décembre 2023 : <u>John Zeppetelli quittera la direction du</u>

 <u>Musée d'art contemporain de Montréal en 2024 Montréal en 2024</u>
- Vie des arts 10 janvier 2024 : Le statut de l'artiste en crise
- **Le Devoir -** 13 janvier 2024 : <u>Le HangArt Gallery ferme ses portes</u>
- **La Presse -** 22 janvier 2024 : <u>Les artistes pourront récupérer leurs</u> oeuvres
- **La Presse -** 11 février 2024 : <u>La hausse des loyers force des artistes</u> montréalais à délaisser leurs ateliers
- Le journal de Montréal 9 mars 2024 : <u>La Banque Nationale n'a choisi aucun artiste québécois pour son nouveau siège social</u>
- **Le Soleil -** 11 mars 2024 : <u>Du nouveau pour faciliter l'essor des talents en culture</u>



Le RAAV travaille à la défense des droits sociaux, économiques et moraux des artistes en arts visuels.

UN ACCOMPAGNEMENT PERMANENT ET PERSONNALISÉ

Le service aux artistes est assuré par la coordination aux artistes et le soutien à la négociation de contrats et de rémunérations. Le service-conseil inclut les éléments suivants :

- > Interprétation du Barème des tarifs CARFAC-RAAV:
 - Le service-conseil aide à comprendre les tarifs spécifiques énoncés dans le Barème des tarifs CARFAC-RAAV. Cela implique d'expliquer comment les tarifs sont structurés, quels types d'utilisations sont couverts et comment ils s'appliquent à un projet artistique particulier.
- J'aimerais remercier le RAAV d'avoir négocié des barèmes d'exposition dont j'ai pu bénéficier. Une de mes œuvres peintes est exposée au Musée de la civilisation de Québec pour une durée de six mois. Grâce à la grille des paiements établie par le RAAV, je recevrai des droits d'auteur que j'aurais été bien en peine de négocier autrement."

Francesca Trop, artiste peintre membre du RAAV

Évaluation de projets :

Il s'agit ici d'évaluer un projet artistique spécifique et recommander les tarifs appropriés en fonction de facteurs tels que la taille de l'œuvre, le support, la portée de l'utilisation, etc.

> Négociation :

Dans certains cas, il s'agit de conseiller sur la négociation des tarifs avec des diffuseurs – musées, centres d'exposition ou d'autres parties prenantes. Cela peut inclure des stratégies pour obtenir une rémunération équitable pour le travail artistique. Cela nécessite une compréhension globale des tarifs en vigueur pour d'autres disciplines.

Documentation :

Il est parfois essentiel de formaliser les accords tarifaires, de prendre connaissance des contrats et de veiller à ce que les artistes comprennent bien leurs droits et obligations.

Consultations professionnelles :

Dans certains cas, il s'agit de fournir des conseils spécifiques sur des questions telles que les droits d'auteur, les licences, les utilisations multiples, etc.

Quelques chiffres sur nos membres en règle pour la période 23-24:



Quelques chiffres sur le comité d'admissibilité pour la confirmation du statut professionnel pour la période 23-24:

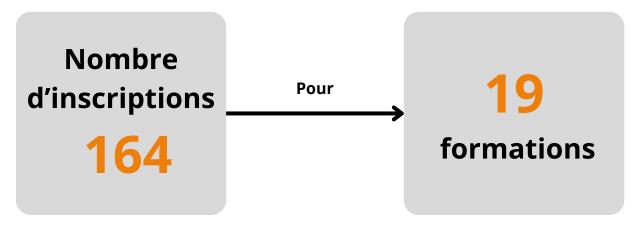


UN RICHE PROGRAMME DE FORMATION POUR 2023-2024



Parmi les services aux artistes, le développement professionnel et la formation continue sont des moyens privilégiés que le RAAV s'est donné pour remplir sa mission première qui est de contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes en arts visuels.

Nombre d'inscriptions: 164 inscriptions au RAAV pour 19 formations



L'année 2023-2024 a été une **année de transition.** La formation continue qui était soutenue par le programme MFOR et géré par Service Québec à transitionner vers le programme **FDRCMO** qui est géré par **Intervention Compétence** sous la gouverne de **Compétence Culture.** Ce nouveau programme apporte de **nouvelles modalités** et de **nouvelles règles** et méthodes administratives. Malgré tout, les **montants alloués** au RAAV et IQ sont demeurés **similaires** à ceux des années passées. Cependant, les **volets régional et multirégional ont disparu.**

Cette année, la coordonnatrice à la formation continue a géré 21 formations dont 19 ont été présentées et 2 ont été annulées.

Une fois encore, le RAAV poursuit ses collaborations en offrant une formation sous le volet transversal. Ce volet permet de partager des formations avec différents organismes de diverses disciplines afin de participer au partage de connaissances et d'expertises en culture.

Pour la période 2023-2024, c'est la formation **Introduction et démystification du logiciel de montage Da Vinci Resolve** qui a été présentée en partenariat avec Alliance des femmes des industries créatives (ALLIA) et Société des musées du Québec (SMQ).

Le RAAV a présenté 2 nouvelles formations en présentiel, et 1 nouvelle formation en ligne

Voici la programmation 23-24:

> Les clés de l'artiste professionnel

11-14-15 septembre 12-14-15 février

par Jeanne Couture

Cette formation offre un aperçu complet des éléments essentiels pour lancer une carrière artistique réussie, en couvrant les bases du milieu, les étapes de professionnalisation, et les modes de fonctionnement des diffuseurs, galeries et sources de financement.

> Rédiger une demande de bourse claire et convaincante

23-24-25 janvier 2024

18-19-20 mars 2024

par **Jeanne Couture**

Cette formation explique les programmes de financement en arts visuels et métiers d'art, aide à choisir les options adaptées, et détaille la demande de bourse ainsi que le processus du jury.

\rightarrow La démarche artistique. Tout ce que vous voulez savoir et que vous n'avez jamais osé demander!

18-19 octobre

6-7 décembre

par Pierre Beaudoin

Cette formation guide les artistes dans la rédaction de leur démarche artistique, en perfectionnant leur écriture et en fournissant des conseils sur la présentation et les meilleures pratiques.

Les marchés de l'art : stratégies et outils pour mettre en marché sa production artistique

2-3 novembre

par Gabrielle Bouchard

Cette formation explique les règles du marché de l'art, les critères de prix, et les différentes valeurs d'une œuvre, tout en aidant à établir une grille de prix et à comprendre les acteurs du marché.

> Connaître et choisir son approche de diffusion en arts visuels

22-23 novembre

17-18 janvier

par Pierre Beaudoin

Cette formation aide les artistes à comprendre les lieux de diffusion en arts visuels au Québec, à préparer efficacement leur dossier d'artiste, et à gérer et développer leurs objectifs de mise en valeur et de diffusion de leur travail.

Démystifier le rôle des collectionneurs sur le marché de l'art

29-30 janvier

par Gabrielle Bouchard

Cette formation démystifie le marché des collectionneurs d'art, explique les collections privées et d'entreprises, et guide les artistes sur la manière d'approcher et de vendre à ces collectionneurs.

> Développer, gérer et optimiser sa présence en ligne.

13-20-27 novembre

par Marie-Pier Lemaire

Cette formation enseigne aux artistes à utiliser efficacement les outils en ligne pour accroître leur visibilité et choisir les meilleures stratégies selon leur budget et leurs objectifs.

> Ma fiscalité, j'm'en occupe!

10-11-17-18 février

par Guerlane Noël

Cette formation aide les artistes en arts visuels à gérer leur situation fiscale en tant que travailleurs autonomes, en clarifiant les outils de gestion financière et les obligations fiscales.

> Archives et inventaire de l'artiste en arts visuels. comment s'y retrouve

23 février

Par Serge Allaire

Cette formation permet aux participants de comprendre les fonctions et objectifs de l'inventaire et de l'archivage, ainsi que les normes et outils de classification des œuvres et archives selon les standards muséaux.

> Initiation à Facebook

9-16-23 et 30 janvier

Par Marie-Jacques Rouleau

À la fin de la formation, chaque participant aura identifié les aspects de sa présence sur Facebook à optimiser et élaboré un plan pour améliorer sa visibilité, promouvoir son art et augmenter ses ventes.

> Initiation à Instagram

1-18-25 janvier et 1er février

Par Marie-Jacques Rouleau

À la fin de la formation, chaque participant aura identifié ses objectifs sur Instagram, exploré ses fonctionnalités de base, et acquis les clés pour une utilisation efficace et simplifiée.

> Introduction et démystification du logiciel de montage Da Vinci Resolve

26 janvier-2-9-16-23 février et 1 mars

Par Yves Labelle

La formation démystifie le logiciel DaVinci Resolve, permettant aux artistes de maîtriser le montage vidéo et de créer des vidéos courtes pour leur promotion.

Serer efficacement la production d'une œuvre d'art public, de la conception à la réalisation. Nouveau

21-22 mars

Par Frédéric Caplette

Cette formation permet aux artistes de maîtriser la gestion de projets d'art public, en apprenant à communiquer avec les intervenants, à lire les plans de bâtiment, et à établir un échéancier et un budget appropriés.

> Le droit d'auteur et la négociation en arts visuels

Nouveau

11-12 novembre

Par Maryse Beaulieu

Cette formation informe les artistes en arts visuels et les artisans sur les aspects légaux du droit d'auteur et de la négociation de contrats, en les aidant à comprendre les lois pertinentes et à protéger leurs droits et conditions de travail.

> Retouche photo et optimisation des fichiers d'images - Des solutions pour les artistes

Nouveau

13-20 mars

Par Jean-Sébastien Perron

Ce cours enseigne une méthodologie pour améliorer ses photos et préparer des fichiers de qualité à partir d'appareils mobiles, permettant à l'artiste de produire des images fidèles et lisibles de ses œuvres.

Publication de notre guide : Rédiger une demande de subvention



Rédigé par **Pierre Beaudoin**, ce guide présente les éléments nécessaires pour faciliter la compréhension et rendre accessibles les divers aspects liés aux subventions offertes aux artistes.

Mututalisation avec Illustration Québec



Depuis 2018, le poste de coordination à la formation continue est mutualisé à Illustration Québec (IQ).

En étroite collaboration avec l'administrateur Sylvain Faucher, la coordonnatrice est responsable de soumettre les demandes de subventions pour soutenir les projets de formation d'IQ.

Ensemble, ils veillent également à la production des rapports budgétaires détaillés ainsi qu'à la reddition de comptes, assurant ainsi une transparence financière et une utilisation optimale des ressources octroyées."

DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

Dans l'optique de renforcer notre présence auprès de partenaires culturels et avec la volonté de proposer à nos membres des avantages dans différents domaines reliés à leurs parcours artistiques, le RAAV développe ses collaborations.

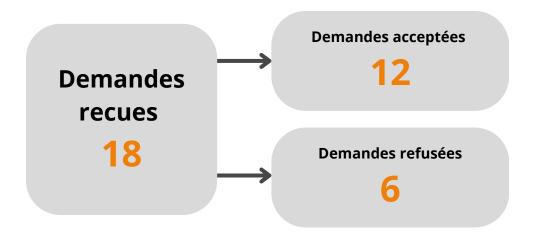
Les membres du RAAV bénéficient ainsi de tarifs préférentiels :

- **Assurance et juridique :** Assurart, Brunet et associés.
- Matériel artistique: Photo service, Deserres, Frames & canva, BalthazArt...
- Musées et événements : MAC, MBAC, Mutek, FIFA...
- Numérique : Imprimo
- **Revues d'art :** Esse
- Santé et bien-être: Strom SPA, Éric Bolduc Thérapeute en relation d'aide, Énergie cardio

FONDS SERGE-LEMOYNE



Le **Fonds Serge-Lemoyne** a comme mission d'**offrir un soutien ponctuel** aux artistes en arts visuels professionnels vivant une **situation de crise.** Notons que ce fonds est géré par la **Fondation des artistes**, elle-même partie prenante de l'**Union des artistes**. C'est la Fondation des artistes qui remet le montant accepté, les lettres de dons approuvées par le comité du Fonds Serge-Lemoyne aux artistes bénéficiaires et les reçus officiels pour usage fiscal aux donateurs.



Notons aussi qu'un montant de 10\$ versé au Fonds Serge-Lemoyne est prélevé sur chaque cotisation annuelle des membres du RAAV. De plus, au printemps 2024, une nouvelle politique pour le fonds Serge-Lemoyne doit être votée

DOSSIERS PARTICULIERS:

Sur 23-24, le RAAV a apporté son soutien dans 2 dossiers spéciaux :

Concours de design commémoratif de la mission canadienne en Afghanistan :

En septembre 2023, le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV) a adressé une lettre à la Ministre du Patrimoine du Canada Pascale St-Onge, et a mis en place une pétition pour contester la décision concernant le concours de design commémoratif de la mission canadienne en Afghanistan.

Pour en savoir plus sur ce dossier, consultez <u>cet article de presse.</u>

> Galerie Hangart de Montréal

En janvier 2024, suite aux fermetures des galeries Hangart et aux diverses inquiétudes qui ont suivi, le RAAV a agit en tant que médiateur et a assuré un suivi dans les communications avec les différentes parties prenantes.

VALORISATION DES **ARTS VISUELS**

COLLABORATION RAAV-CARFAC

Les principales collaborations entre le RAAV et CARFAC pour la période 23-24 ont porté sur les consultations à propos du droit de suite et sur la grille tarifaire.



A propos de la grille tarifaire : https://carfac-raav.ca/fr/

En septembre 2023, les changements du Barème des tarifs minimums du CARFAC et RAAV ont été voté.

La proposition comprenait:

- Une augmentation de 8 % des tarifs en 2024 et une augmentation annuelle de 4 % de 2025 à 2027;
- Des changements au mode de calcul des tarifs pour les expositions collectives et les expositions d'œuvres d'une collection permanente;
- La création d'un nouveau type de tarif pour des expositions d'œuvres mises en vente ;
- Différentes modifications quant aux redevances pour les reproductions et aux honoraires pour services professionnels des artistes.

Les changements ont été approuvés et sont entrés en vigueur dès le 1er janvier 2024. Les tarifs de 2025 à 2027 seront disponibles bientôt.



La grille tarifaire c'est quoi?

Offre des lignes directrices concernant ce que les artistes en arts visuels et médiatiques devraient être rémunérés pour leurs droits d'auteurs et autres services professionnels.

Nous avons également continué les publications de la campagne "Fee Fridays" ou "vendredi des tarifs" en collaboration avec CARFAC sur nos comptes <u>Instagram</u> et Facebook. Cela consiste en un partage hebdomadaire de conseils à propos du barème de tarifs.

VALORISATION DES ARTS VISUELS

SE RAPPROCHER DE LA RELÈVE

> Artch

Du 07 au 10 septembre 2023 Artch fêtait ses 6 ans. Le RAAV est partenaire et participe à la promotion de cet événement.

artch

Artch accompagne des artistes émergent.e.s en arts visuels de Tio'tia:ke/ Montréal. Artch forme, mentore, et propulse la carrière d'une vingtaine d'artistes chaque année par le biais d'une bourse et d'une formation en entrepreneuriat artistique qui offre un arsenal d'outils pour gérer leur carrière d'artiste. Le point culminant du programme est l'exposition annuelle qui se tient au square Dorchester. Une exposition en plein air, au cœur du centre-ville de Montréal.

> Arprim

Le RAAV était partenaire avec l'équipe d'Arprim pour l'édition 2023 du prix Albert-Dumouchel pour la relève en art imprimé, et commandite le prix en remettant:deux memberships d'un an ; une formation au choix ; deux publications Guide pratique à l'intention des artistes ; deux publications Dictionnaire des compétences.



Ce concours annuel favorise l'émergence des nouvelles pratiques en arts imprimés en célébrant l'audace et la qualité de la recherche des artistes de la relève, étudiants au 1er cycle universitaire. Chaque année, un jury de professionnels du milieu sélectionne les finalistes ayant la chance de présenter leur travail chez Arprim lors de l'exposition collective Première impression. Le grand gagnant reçoit un prix d'une valeur de plus de 1 000\$.

VALORISATION DES – ARTS VISUELS



> Art cible

Art Cible est une organisation à but non lucratif qui favorise les rencontres et les échanges entre artistes et amateurs d'art par la diffusion, la distribution et la vente d'œuvres en arts visuels. Le RAAV est partenaire et offre une adhésion gratuite d'un an aux artistes en arts visuels présents.



> Vue sur la relève

des arts visuels.

Le RAAV a signé une entente pour l'édition 2024 du Festival vue sur la relève, offrant à l'artiste en arts visuels retenu pour illustrer les visuels de l'édition, une adhésion d'un an au RAAV, et participant à un échange de visibilité.



Discussion interactive - Présentation à l'université de Laval - Québec Trouver les moyens de ses ambitions : le rôle du RAAV dans l'écosystème

Animé par Nathalie Dussault coordinatrice à la formation continue et Lana Greben coordinatrice aux artistes du RAAV. Dans cette discussion, nous avons présenté aux étudiants comment transformer les défis liés au statut professionnel d'artiste en opportunités stimulantes grâce aux outils et au

soutien offerts par le RAAV.

VALORISATION DES –ARTS VISUELS

COVA-DAAV

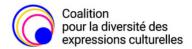
Début 2023, Copyright Visual Arts/Droit d'Auteurs en Arts Visuels (COVA-DAAV) prenait en charge le volet arts visuels et métiers d'art de la SOCAN, devenant ainsi la seule agence de perception des droits d'auteur au Canada chargée d'accorder des licences et de répartir les redevances de droits d'auteur.

Sur 23-24, le RAAV a échangé régulièrement avec l'équipe de COVA-DAAV, principalement au sujet de du droit de suite.

PRÉSENCE SUR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le RAAV fait partie de plusieurs comités d'administration :

- Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)
- Copibec
- CARFAC
- COVA-DAAV









DÉVELOPPEMENTNUMÉRIQUE

ADN



Le Réseau ADN a été mis en place par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) en 2019. Il provient de la mesure 120 du Plan culturel numérique du Québec.

Les objectifs des ADN sont les suivants :

Veille - Concertation - Formation - Projet

À noter que notre ADN était en congé parental du 1 avril au 1 septembre 2023. Les projets majeurs ont peu souffert de l'absence d'un ADN entre début avril et septembre, étant donné que des sous-traitants avaient un mandat clair pour faire progresser les projets. Toutefois, des délais ont été occasionnés. Des ajustements et mises à jour ont été effectués auprès de nos partenaires et bailleurs de fonds, dont le Conseil des arts du Canada.

> Projets:



L'ADN a supervisé plusieurs projets structurants pour le RAAV. Parmi les principaux, le projet de données ouvertes et liées a exigé un engagement significatif en termes de concertation et de développement technologique. Ce projet vise à fédérer le milieu des arts visuels autour d'un écosystème de données structurées. Un autre projet important a été la restructuration et l'optimisation du site web du RAAV, passant de SUDO à IXmédia pour une meilleure gestion et maintenance. Enfin, des études de faisabilité ont été menées pour la refonte de l'ENOAC, soulignant la nécessité de fermer progressivement cette plateforme en faveur de solutions plus modernes comme IMPRIMO.

Un autre projet majeur sur lequel travaille le RAAV est celui de l'écosystème de données ouvertes et liées pour les arts visuels, se positionnant à la croisée des chemins entre innovation technologique et engagement humain. En cette ère numérique, où la visibilité et la découvrabilité des contenus culturels sont essentielles, notre initiative se donne pour mission de créer un espace de collaboration dynamique et inclusif. Plusieurs rencontres avec des acteurs du milieu sont en cours pour faire avancer ce projet d'envergure.

En 2023-2024, plusieurs actions ont aussi été réalisées conjointement avec d'autres Agents de développement numérique (ADN), renforçant ainsi la collaboration et l'innovation au sein du secteur culturel numérique.

DÉVELOPPEMENTNUMÉRIQUE

> Veille:

L'ADN a veillé à renforcer les compétences numériques du RAAV en participant à des panels, conférences et webinaires sur l'IA, les données ouvertes, la blockchain et la découvrabilité numérique, incluant des événements comme la 9e rencontre nationale du RADN et MTL Connect.

> Formation:

L'ADN a organisé des formations pour améliorer la littératie numérique des membres du RAAV, couvrant le Web3, la blockchain, les NFT et les droits d'auteur, avec des collaborations sur MediaWiki et la gestion des données dans le métavers.

> Concertation:

L'ADN a activement collaboré avec divers acteurs culturels et numériques, en participant à des groupes de travail comme Bibliothèque vivante et sur la gouvernance des données, et en développant des projets de mutualisation des données avec des partenaires tels que Sudo, IXmédia et Culture Creates.

> Consultation et concertation :

Des rencontres de consultation avec des partenaires comme la Vitrine culturelle et Culture Creates ont exploré des collaborations et analysé des projets communs, renforçant les liens entre les ADN et développant des solutions numériques adaptées aux besoins des secteurs artistiques.

> Groupes de travail et cercles de concertation :

L'ADN du RAAV a contribué à divers groupes de travail sur l'IA, la gestion de l'information et la gouvernance des données, favorisant ainsi la transformation numérique du secteur culturel.

> Bibliothèque vivante :

Le projet collectif notable, la Bibliothèque vivante, facilite le partage des savoirs essentiels au sein de la communauté des ADN. Il vise à soutenir la transformation numérique du secteur culturel québécois en rendant ces connaissances accessibles à tous les ADN et partenaires culturels.

> Événements et webinaires :

Des événements conjoints, tels que des webinaires et des conférences sur l'IA, la blockchain et les droits d'auteur, ont diffusé des connaissances spécialisées et exploré de nouvelles opportunités numériques pour les artistes et les organisations culturelles.

> Clinique technothérapeutique :

Des sessions de clinique technothérapeutique ont abordé la maturité numérique, Airtable, les calendriers d'équipe, et les CRM, permettant aux ADN de partager leurs expériences et conseils pratiques sur les outils numériques pour les organisations culturelles.

Conseil d'administration

David Farsi - Président

Mathieu Deschênes - Vice Président

Avery Zhao-Djokic - Secrétaire / Trésoriere

Shelley Freeman - Administratrice

Lise Létourneau - Administratrice

Gaëtane Dion - Administratrice

Guy Lavigueur - Administrateur

Marie-Claude Plante - Administratrice non-artiste

Thérèse Nadeau - Administratrice

Lorraine Beaulieu - Administratrice

Justine Basson - Administratrice non-artiste

Direction

Camille Cazin - Depuis le 11 Avril 2023

Coordonatrice au développement professionnel Nathalie Dussaut - Depuis 2015

Adjoint Administratif
Sylvain Faucher - Depuis 1998

Coordinatrice aux artistes † Colette Campbell-Moscrop - Jusqu'en Juillet 2023 Lana Greben - Depuis Septembre 2023

Chargé.e des communications et des partenariats Claire Duclos - Jusqu'en Fevrier 2023 Elodie Rino - Jusqu'en Juillet 2024 Valentin Bureau - Depuis Aout 2024

> Agent de développement numérique Frédéric Cordier - Depuis Avril 2022



Les comités du RAAV jouent un rôle essentiel dans le soutien et l'orientation des activités de notre association, en abordant des enjeux clés et en améliorant les services offerts à nos membres. Voici les comités actuellement en place :



> Comité d'admissibilité

Le Comité d'admissibilité est chargé d'examiner les dossiers des artistes intéressé.e.s à devenir membres professionnels de notre association.



> Comité sur l'intelligence artificielle

Le Comité sur l'intelligence artificielle générative se concentre sur la veille autour des problématiques sur le droit d'auteur liées à l'intelligence artificielle dans le secteur des arts visuel



> Comité services aux membres

En écoutant les besoins et les attentes de nos membres, ce comité travaille à améliorer et à diversifier les services proposés par le RAAV, afin de soutenir aux mieux les artistes dans leur carrière.



> Comité de supervision des négociation d'ententes collectives

Ce comité est responsable du développement des outils nécessaires et de l'entretien des discussions dans le cadre des ententes collectives entre le RAAV et les diffuseurs.



> Comité de gouvernance

Réservé aux membres du conseil d'administration du RAAV et aux experts, les membres de ce comité établissent un suivi et une surveillance du fonctionnement général du RAAV, émettent des propositions d'amélioration des mécanismes de gouvernance en matière d'éthique, de responsabilité sociale ou encore légale.



Les comités sont formés des membres du conseil d'administration, d'artisan.es ou d'expert.es invité.es, et de membres de l'équipe. Ils conseillent les administrateur.trices et la direction générale.

	Nombre de rencontres
Conseil d'administration	6
Plan statégique	1
Gouvernance	6
Services aux membres	4
Admissibilité	6
Comité de négociation : Interne / Avec les musées	11 / 8
IA	2